

# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade  
Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Session 2018

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013



## Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II.	PRESENTATION CHIFFREE GENERALE DE L'EXAMEN.....	4
1.	CHIFFRES CLES .....	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	4
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION .....	6
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE .....	6
1.	ORGANISATION .....	6
2.	EPREUVE DE RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS .....	6
3.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE.....	7
V.	PHASE D'ADMISSION .....	8
1.	ORGANISATION .....	8
2.	EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN .....	8
3.	RESULTATS D'ADMISSION .....	9
VI.	CONCLUSION .....	9
1.	PROFIL DES LAUREATS.....	9
2.	COMMENTAIRES.....	10



## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2018, l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### ✓ Conditions d'accès

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### ✓ Rappel des fonctions

Les rédacteurs principaux ont vocation à occuper les emplois qui correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent, à ce titre, réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets.

Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

### ✓ Organisation

L'examen est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### ✓ Zone de conventionnement

L'examen a été organisé, dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie, en convention avec les centres de gestion de l'Ariège, de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

### ✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Maire Adjoint, Président du Jury,
- 1 Maire Adjoint, Suppléant du Président,
- 1 Conseiller Départemental, Administrateur du CDG31,
- 1 Maire Adjoint.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du CNFPT, fonctionnaire de catégorie A,
- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur Général des Services d'une Commune
- 1 Directeur Général Adjoint d'une Commune.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur Administratif et Financier d'un département, en retraite,
- 1 Directeur Général des Services d'une commune,
- 1 Directeur d'un Centre de Gestion, en retraite,
- 1 Responsable ASE, en retraite.



## II. PRESENTATION CHIFFREE GENERALE DE L'EXAMEN

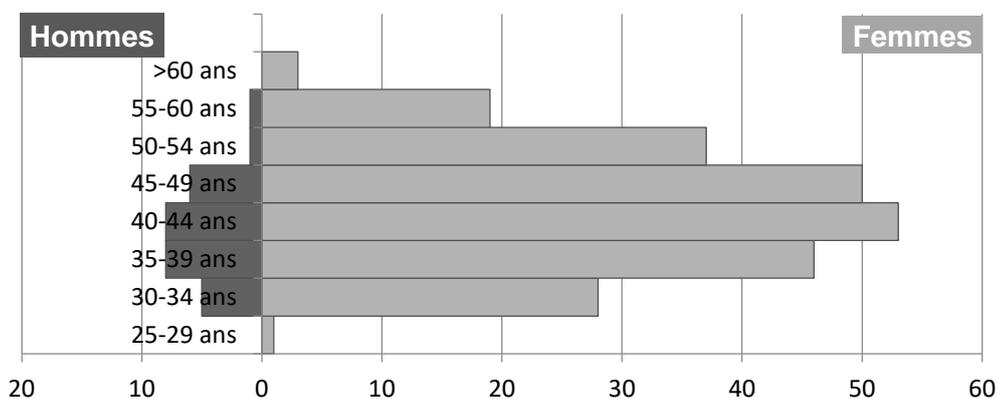
### 1. CHIFFRES CLES

		Examen professionnel
Nombre de dossiers reçus		320
Nombre de candidats admis à concourir		266
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	195
	Pourcentage	73,30%
Nombre de candidats admissibles		193
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	188
	Pourcentage	97,4%
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		142
Taux de réussite (admis/présents écrit)		75,5%

99,4 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

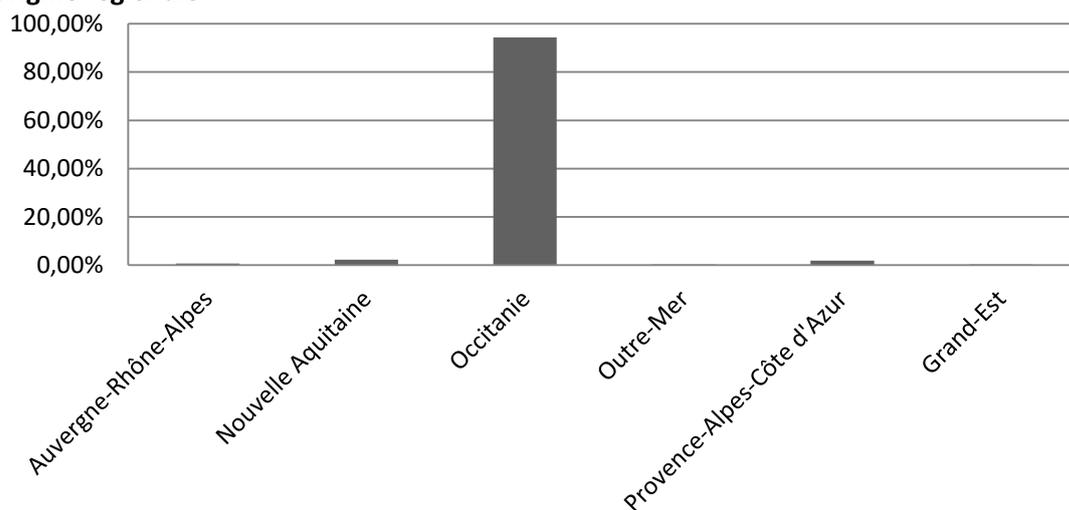
### 2. PROFIL DES CANDIDATS

#### ✓ Age et sexe



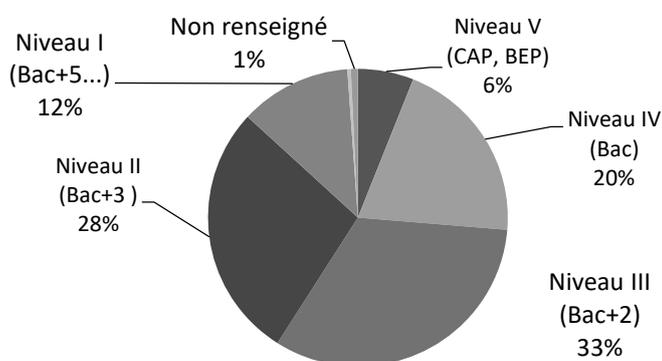
64 % des inscrits ont entre 35 et 49 ans. 89 % des candidats sont des femmes.

### ✓ Origine régionale



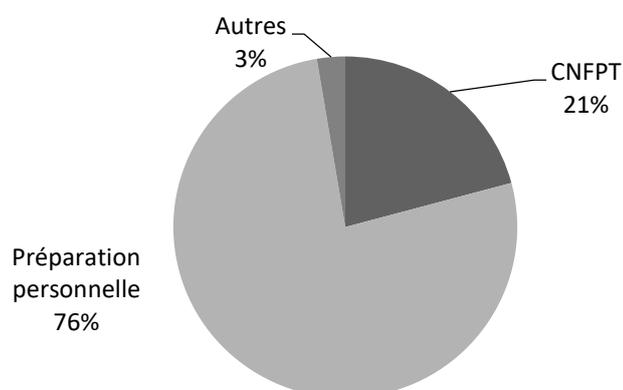
94% des candidats proviennent de départements en convention avec le CDG31.

### ✓ Diplômes



Les candidats peuvent accéder par concours au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un diplôme de niveau III. 26 % détiennent un diplôme ou titre inférieur au niveau III, tandis que 40% détiennent un diplôme ou titre supérieur au niveau III.

### ✓ Préparation



76% des candidats ont effectué une préparation personnelle. 21 % des candidats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.



### III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Les copies ont fait l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

L'absence à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury à la suite de la prestation orale de chaque candidat.

### IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 1. ORGANISATION

##### ✓ **Date et lieu**

L'épreuve écrite de l'examen s'est déroulée le 27 septembre 2018 à Léguevin.

##### ✓ **Aménagements d'épreuves**

Aucun candidat en situation de handicap reconnu n'a sollicité un aménagement particulier.

##### ✓ **Elaboration des sujets**

Le sujet de l'épreuve écrite a été élaboré par une cellule pédagogique nationale réunissant les centres de gestion organisateurs d'une même opération. Il peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

#### 2. EPREUVE DE RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS

##### ✓ **Intitulé de l'épreuve**

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

##### ✓ **Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

##### ✓ **Production attendue des candidats**

Le rapport comporte ainsi deux parties distinctes :

- une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.) ;
- une deuxième partie constituée de propositions opérationnelles. Cette partie peut valoriser des informations du dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités), mais fait également appel aux connaissances du candidat.



✓ **Thématique du sujet**

Un rapport sur le principe de laïcité, assorti de propositions opérationnelles favorisant l'adoption par l'ensemble des agents de bonnes pratiques respectant ce principe.

✓ **Constats des correcteurs**

Sur la forme, la première partie est bien maîtrisée et structurée et la méthodologie appliquée. Dans l'ensemble, les candidats font preuve de bonnes qualités rédactionnelles et reformulent correctement les éléments du dossier, mais peu de candidats ont rédigé une conclusion.

Sur le fond, l'introduction et le plan des candidats sont globalement pertinents et structurés. Toutefois, dans l'introduction, certains candidats ont éprouvé des difficultés à contextualiser la commande. Il apparaît également des divergences entre le plan annoncé et le plan réellement suivi.

Une partie des copies démontre que les candidats n'ont pas su exploiter le dossier (manque d'appropriation). Les propositions opérationnelles restent minimalistes. La méthode projet est très souvent absente.

Certains candidats ont cependant bien valorisé les informations fondamentales du dossier et ont émis des propositions pertinentes et concrètes.

### **3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE**

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 13 novembre 2018 au siège du CDG31 à Labège.

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes supérieures à 10/20	Nombre de notes inférieures à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
195	10,63	116	2	18,25	0

✓ **Délibération**

2 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 ont été éliminés.

193 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 et ont été autorisés à présenter l'épreuve d'admission.



## V. PHASE D'ADMISSION

### 1. ORGANISATION

#### ✓ Dates et lieu

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 13,14, 19 et 20 décembre 2018 au siège du CDG31.

#### ✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 min. dont 5 min. au plus d'exposé - Coefficient : 1).

### 2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

#### ✓ Organisation du Jury

Les candidats ont été interrogés par des sous-jurys de 3 personnes.

#### ✓ Objectifs de l'épreuve

Le jury pose des questions qui peuvent être déterminées, dans un premier temps, par l'exposé du candidat. L'examen professionnel ne comprenant ni spécialité, ni programme réglementaire, l'épreuve doit permettre au jury d'évaluer les connaissances et savoir-faire du candidat pour exercer les missions dévolues au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le jury peut recourir le cas échéant à des mises en situation professionnelle.

#### ✓ Prestation attendue des candidats

Au-delà de ses connaissances, le candidat doit faire preuve des qualités humaines et intellectuelles requises pour exercer les missions dévolues à un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et, notamment, ses aptitudes à l'encadrement et à la coordination.

#### ✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Nombre de notes inférieures à 5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse / 20
188	12,19	150	1	18	4

80% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

#### ✓ Constats des correcteurs

Bien que dans l'ensemble les candidats ait préparé leur exposé, celui-ci est souvent récité. Certains exposés manquent d'une structuration. Les meilleurs candidats exposent leur parcours de façon très vivante et non chronologique.

Les candidats maîtrisent bien les connaissances professionnelles liées à leur domaine d'activités, mais manquent de connaissances administratives générales et sur l'environnement territorial.

Le niveau est très hétérogène pour ce qui concerne l'évaluation des aptitudes au management. Celles-ci dépendent de la situation professionnelle du candidat.

Les candidats ne disposant pas d'expérience en management éprouvent des difficultés à se projeter dans ce rôle de manager et ne détiennent que de minces connaissances théoriques. Quelques candidats ont au contraire une aptitude au management et à l'encadrement très convaincante.

Dans l'ensemble, les candidats font preuve d'une réelle motivation.



### 3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 20 décembre 2018 au siège du CDG31, à Labège.

#### ✓ Résultats

Nombre de candidats	Moyenne générale / 20	Nombre de moyennes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
188	11,46	142	17,13	5,25

#### ✓ Délibération

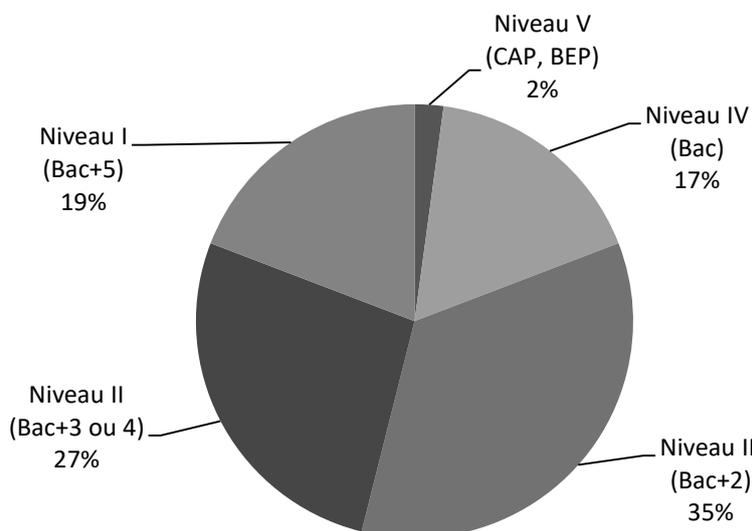
Après examen des résultats, 46 candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves n'ont pas été admis.

142 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves et ont donc été déclarés admis.

## VI. CONCLUSION

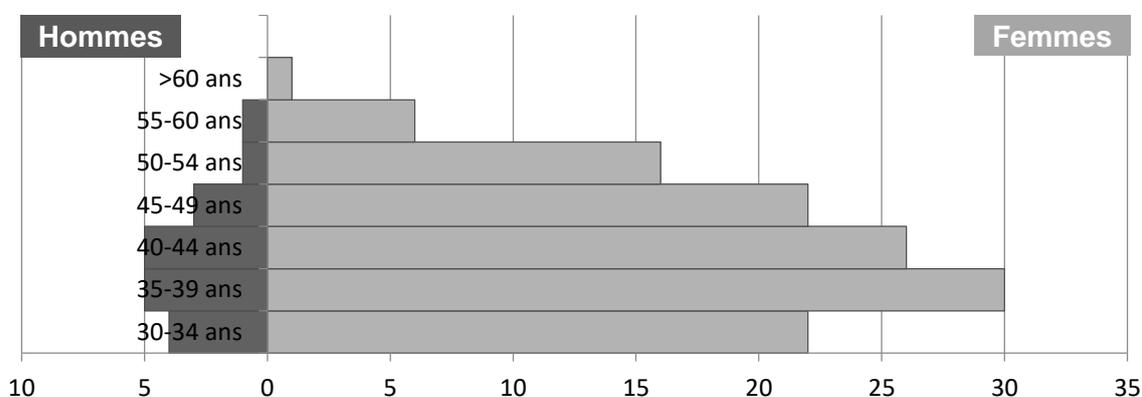
### 1. PROFIL DES LAUREATS

#### ✓ Diplômes



81% des lauréats possèdent un niveau d'études supérieur ou égal au niveau III, niveau requis pour le concours d'accès à ce grade.

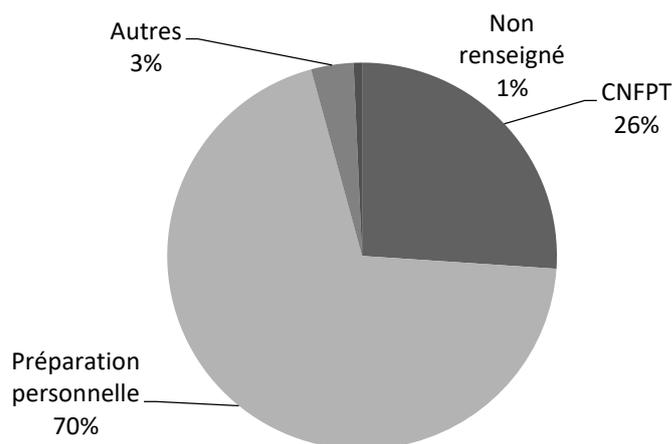
#### ✓ Age et sexe



Les femmes constituent 87 % des lauréats de l'examen.



## ✓ Préparation



26 % des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

## 2. COMMENTAIRES

### ✓ Profil type

Le profil type du lauréat de cet examen est plutôt une femme de 35 à 44 ans, possédant un niveau d'études supérieur ou égal au niveau III, niveau correspondant à celui requis pour l'accès au concours externe de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### ✓ Niveau de connaissances

L'épreuve écrite nécessite une préparation de la part des candidats, la rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles appelant une bonne maîtrise de la méthodologie. Le candidat doit pouvoir démontrer ses qualités d'analyse et de réflexion.

L'épreuve orale, quant à elle, a pour objet de mesurer le niveau d'expertise des candidats, leur degré de motivation ainsi que leurs capacités d'encadrement et de management.

Le jury constate que les candidats possèdent globalement de bonnes connaissances professionnelles dans leur domaine de compétence, mais présentent certaines lacunes pour ce qui concerne l'environnement territorial et le statut de la fonction publique territoriale. Cela révèle un manque de préparation à l'épreuve qui nécessite, à la fois, un bon niveau de connaissances générales et une ouverture d'esprit.

Bien que la présentation du projet professionnel soit dans l'ensemble bien préparée, les candidats doivent veiller à éviter de réciter leur exposé de façon systématiquement chronologique et à mettre plus en relief leur motivation.

La Présidente du jury

Anne ARRESTIER

